

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 12658
Numéro SIREN : 802 925 719
Nom ou dénomination : TFD PRODUCTIONS SAS

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2022 sous le numéro de dépôt 20348

TFD PRODUCTIONS SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
Siège Social : 5, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris
RCS Paris 802 925 719

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Copie certifiée conforme à l'original



Le Président
Monsieur Jeremy DAWSON

65 avenue Kléber
75116 Paris
FRANCE
T : +33 (0) 1 44 34 08 00
F : +33 (0) 1 44 34 08 32

www.sefico-nexia.com



TFD PRODUCTIONS

Liasse fiscale Déclarant
31/12/2020



Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Sommaire

0.1	2050 Bilan actif	3
0.2	2051 Bilan passif	4
0.3	2052 Compte de résultat	5
0.4	2053 Compte de résultat (suite)	6
0.5	2054 Immobilisations	7
0.6	2055 Amortissements	8
0.7	2056 Provisions inscrites au bilan	9
0.8	2057 Etat des créances et dettes	10
0.9	2058-A Détermination résultat fisc.	11
0.10	2058-B Déficit prov. non déduct.	12
0.11	Provisions non déductibles	13
0.12	2058-C Affectation du résultat	14
0.13	2059-A Détermin. plus moins-values	15
0.14	2059-B Affectation plus values C/T	17
0.15	2059-C Suivi des moins values L/T	18
0.16	2059-D Affectation plus values L/T	19
0.17	2059-E Détermination VA produite	20
0.18	2059-F Capital social	21
0.19	2464 Charges fin. non admises en déduction 223 B bis	22
0.20	2059-G Filiales	23
0.21	2069-RCI	24
0.22	2065 Impôt sur les sociétés	25
0.23	2065 bis	26
0.24	CA18CHAPAY	27
0.25	CA17PROREC	28

Désignation de l'entreprise : <u>SAS TFD PRODUCTIONS SAS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>Rue de la Rochefoucauld 75009 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>		
Numéro SIRET * <u>8 0 2 9 2 5 7 1 9 0 0 0 3 0</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>31/11/2020</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
	Fonds commercial (1) AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles AT		AU	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV		AW	
	Avances et acomptes AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
		Autres participations CU		CV
		Créances rattachées à des participations BB		BC
		Autres titres immobilisés BD		BE
		Prêts BF		BG
	Autres immobilisations financières * BH		BI	
	TOTAL (II) BJ			BK
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM
En cours de production de biens BN			BO	
En cours de production de services BP			BQ	
Produits intermédiaires et finis BR			BS	
Marchandises BT			BU	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	6836788	BY 180 6836608
		Autres créances (3) BZ	40758	CA 40758
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....) CD	CE	
	Disponibilités CF	915914	CG 915914	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		
	TOTAL (III) CJ	7793461	CK 180 7793281	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	7793461	1A 180 7793281	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS TFD PRODUCTIONS SAS		Néant	<input type="checkbox"/>	*
				Exercice N	31122020	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1000..)	DA	1000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB				
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	100			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG				
	Report à nouveau	DH	29022			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-3565			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL	26556		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
		TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
		TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	869551			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1969518			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4080			
	Dettes fiscales et sociales	DY	60359			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3620			
	Autres dettes	EA	4859595			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	7766725			
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7793281			
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC				
		ID				
		IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5797206				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

Désignation de l'entreprise : SAS TFD PRODUCTIONS SAS		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF		
			} services *	FG	FH	FI	132665
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL	132665	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	37500		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ	19		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	170184	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	48334		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	502		
	Salaires et traitements *			FY	9000		
	Charges sociales (10)			FZ	14902		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA		
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	180		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	1788		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	74708		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	95476		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	99042		
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	99042		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-99042		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	-3565		

Désignation de l'entreprise		SAS TFD PRODUCTIONS SAS		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC		
	Total des produits exceptionnels (7)		(VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)		(VIII)		HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL 170184		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM 173750		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)					HN -3565		
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP		
			– Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5)	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	obligatoires	A9
		dont cotisations facultatives Madelin	A7				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		SAS TFD PRODUCTIONS SAS				31122020		Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		1		2		3			
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPO RE L L E S	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		IJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN		LO		LP	
FIN AN CI È R E S	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1000	1U		1V		
	TOTAL IV		LQ	1000	LR		1S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1000	ØH		ØJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4	
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	1X
CORPO RE L L E S	Terrains			IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	MU
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF	
TOTAL III			IY		NG		NH	NI	
FIN AN CI È R E S	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	1000	2F	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	1000	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	1000	ØL	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS TFD PRODUCTIONS SAS	31122020	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	----------	---

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations				SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	180	UF	
		UG		UH	
		UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	180	180		
	Autres créances clients		UX	6836608	6836608		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2134	2134	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	38624	38624	
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
Charges constatées d'avance		VS					
TOTAUX			VT	6877547	VU	6877547	
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	7647	7647			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4080	4080			
Personnel et comptes rattachés		8C	435	435			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	917	917			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	10000	10000		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	49005	49005		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	3620	3620			
Groupe et associés (2)		VI	861904	861904			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4859595	4859595			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	5797206	VZ	5797206	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise SAS TFD PRODUCTIONS SAS		Exercice N clos le					
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input checked="" type="checkbox"/> ET		Néant <input type="checkbox"/> *					
		3 1 1 2 0 2 0					
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WA				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- <i>bis</i>)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)			I7			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)	I8		
		- imposées au taux de 0%	ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		Plus-values nettes à court terme	WN				
		Plus-values soumises au régime des fusions	WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
			TOTAL I	WR			
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS			
				3565			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)				WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV			
			- imposées au taux de 0 %	WH			
			- imposées au taux de 19 %	WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs	XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY			
Majoration d'amortissement *				XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 <i>septies</i>)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	YH	
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC	
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2			
			TOTAL II	XH			
			3565				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			{	Bénéfice (I moins II)	XI		
			{	Déficit (II moins I)	XJ		
					3565		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL			
RÉSULTAT FISCAL			BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN			
				XO			
				3565			

Désignation de l'entreprise : <u>SAS TFD PRODUCTIONS SAS</u>		31122020	Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	7796609	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)	K6	7796609	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	3565	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	7800174	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Total des provisions pour risques et charges			
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Total des provisions pour dépréciation			
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
Total des charges à payer			
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS TFD PRODUCTIONS SAS										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	34282	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-5260				Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG		29022			
	TOTAL I	ØF	29022			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		29022	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)								YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance								YT		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)								XQ	10504	
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	13950	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)								ST	23880	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	48334	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	-199	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)								9Z	701	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	502	
TVA	– Montant de la TVA collectée								YY	10000	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	6294	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *								ØB	9000	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	– Numéro de centre agréé *				XP	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC				
	Groupe: résultat d'ensemble		JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS TFD PRODUCTIONS SAS** Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature ⁽¹⁾	Valeur d'origine* ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée* ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements* ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
TOTAL					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⁽⁷⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % (1) ⁽¹¹⁾
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : _____					
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
		Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>		Plus-value taxables à 19 % <small>(1)</small> <small>(11)</small>
			19 %	15 % ou 12,8 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)				
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %	(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS TFD PRODUCTIONS SAS Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS TFD PRODUCTIONS SAS</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

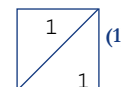
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS TFD PRODUCTIONS SAS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 0 et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 0		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP
Dont apprentis		YF
Dont handicapés		YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT
TOTAL 1		OX
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues		OF
Variation positive des stocks		OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
TOTAL 2		OM
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats		ON
Variation négative des stocks		OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY
TOTAL 3		OJ
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA 0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/> EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	<input type="checkbox"/> GX	Effectifs au sens de la CVAE * <input type="checkbox"/> EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		<input type="checkbox"/> HX
Période de référence	<input type="checkbox"/> GY	<input type="checkbox"/> GZ
Date de cessation		<input type="checkbox"/> HR
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET

80292571900030

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS TFD PRODUCTIONS SAS

ADRESSE (voie) Rue de la Rochefoucauld

CODE POSTAL 75009

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Désignation de l'entreprise : SAS TFD PRODUCTIONS SAS

Adresse de l'entreprise

SIRET 80292571900030

Exercice ouvert le : 01/01/2020

et clos le : 31/12/2020

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A/ Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	(a)	
EBITDA fiscal de l'exercice	(b)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B/ Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	(d)	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	(e)	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	(f)	

C/ Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	(g)	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	(h)	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A/ Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	(i)	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	(j)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	(k)	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	(l)	

B/ Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art.209-II-2)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice ⁽¹⁾	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployée au titre de l'exercice N-5	(m)				
Capacités de déduction inemployée au titre de l'exercice N-4	(n)				
Capacités de déduction inemployée au titre de l'exercice N-3	(o)				
Capacités de déduction inemployée au titre de l'exercice N-2	(p)				
Capacités de déduction inemployée au titre de l'exercice N-1	(q)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	(r)				

⁽¹⁾ Cette colonne peut être servie si (a) est supérieure à (c) – (f)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 |

N° SIRET | 8 | 0 | 2 | 9 | 2 | 5 | 7 | 1 | 9 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SAS TFD PRODUCTIONS SAS |

ADRESSE (voie) | Rue de la Rochefoucauld |

CODE POSTAL | 75009 | VILLE | PARIS |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 |

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de la société : SAS TFD PRODUCTIONS SAS

Date de clôture : 31122020

Désignation de la société tête de groupe

PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DISPENSES DE DECLARATION FISCALE	
Crédit d'impôt	Montant
product. film & audiovisuel étranger	10006

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
---	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
	Dont préfinancement
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultat de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPÔT AVEC DEPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT «Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS TFD PRODUCTIONS SAS	
SIRET 8 0 2 9 2 5 7 1 9 0 0 0 3 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
Rue de la Rochefoucauld	
75009 PARIS	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Production de films pour le cinéma	<input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
			3566
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
		Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W	<input type="checkbox"/>
--	---	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	<input type="checkbox"/>
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	<input type="checkbox"/>

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	<input type="checkbox"/>

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	<input type="checkbox"/>
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	<input checked="" type="checkbox"/> LOOP V4.24.1
Examen de conformité fiscale	
<input type="checkbox"/>	Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SEFICO NEXIA 65 Avenue Kléber 75016 PARIS	
Tél:	Tél:
OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu:
	Qualité et nom du signataire: -
	Signature:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	



ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS TFD PRODUCTIONS SAS

31122020

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

TFD PRODUCTIONS SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
Siège Social : 5, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris
RCS Paris 802 925 719

EXTRAIT

**DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

.....
DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après lecture de la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître une perte de 5.261 Euros, décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Le compte « report à nouveau » avant affectationEuros 34.283
-
- Résultat de l'exercice.....Euros (5.261)
- Le compte « report à nouveau » après affectation.....Euros 29.022

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividende n'a été réalisée au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée.

.....

Pour extrait certifié conforme



LE PRESIDENT
Monsieur Jeremy Dawson

TFD PRODUCTIONS SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros

R.C.S. PARIS 802 925 719

Siège social

5 rue de la Rochefoucauld
75009 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

sur les comptes clos le 31 décembre 2020

A l'associé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TFD PRODUCTIONS SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples

conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées sur le caractère approprié des principes comptables appliqués indiqué dans la note « règles et méthodes comptable » de l'annexe, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes ;

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités du président et des personnes constituant le gouvernement de la société relatives aux comptes annuels

Il appartient au Président d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

EXPERTS WILSON
Société d'expertise-comptable et
de Commissariat aux comptes
104 rue d'Amsterdam
75009 PARIS
Tél. : 01 56 90 02 08
Fax : 01 40 82 92 62

Fait à Paris, le 22 juin 2021

Le Commissaire aux comptes

EXPERTS WILSON
Olivier LEPPERRE

Actif		Au 31/12/2020			Au 31/12/2019	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes					
	TOTAL					
Immobilisations financières ³⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières			1 000		
	TOTAL			1 000		
Total de l'actif immobilisé					1 000	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes			10 054	
	Créances ¹⁾	Clients et comptes rattachés	6 836 788	180	6 836 608	6 744 397
		Autres créances	40 758		40 758	7 899 038
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	6 877 547	180	6 877 367	14 643 435	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie Disponibilités	915 914		915 914	443 707	
	TOTAL	915 914		915 914	443 707	
Charges constatées d'avance						
Total de l'actif circulant		7 793 461	180	7 793 281	15 097 197	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		7 793 461	180	7 793 281	15 098 197	
Renvois :	(1) Dont droit au bail				1 000	
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

		France	Exportation	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	50 000	82 665	132 665	13 310 347
	Chiffre d'affaires net	50 000	82 665	132 665	13 310 347
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			37 500	37 500
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits			19	
	Total			170 184	13 347 847
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats			209 135
		Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)			48 334	7 721 363
	Impôts, taxes et versements assimilés			502	181 771
	Salaires et traitements			9 000	6 700 390
	Charges sociales			14 902	3 180 639
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements		
		• sur actif circulant	provisions		
	• pour risques et charges		180		
	Autres charges			1 788	42 187
	Total			74 708	18 035 488
	Résultat d'exploitation	A		95 476	-4 687 641
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			99 042	167 208
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			99 042	167 208
	Résultat financier	D		-99 042	-167 208
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-3 565	-4 854 849

		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	-4 849 589
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-3 565	-5 260
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

SAS TFD PRODUCTIONS

Annexe aux comptes
annuels

Date de clôture : 31/12/2020

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1	Évènements principaux	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.3	Créances et dettes	3
1.4	Changements de méthode	3
1.5	Informations complémentaires pour donner une image fidèle	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	4
2.2	Actif circulant	5
2.2.1	Dépréciations de l'actif	6
2.3	Capitaux propres	6
2.3.1	Capital social	6
2.3.2	Variation des capitaux propres	6
2.4	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	7
2.5	Produits à recevoir et charges à payer	9
2.5.1	Produits à recevoir	10
2.5.2	Charges à payer	10
2.6	Compte de résultat	11
2.6.1	Ventilation du chiffre d'affaires	12

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Le 11 mars 2020, la COVID-19 a officiellement été déclarée comme une pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé et persiste à avoir d'importantes répercussions défavorables sur l'économie mondiale. Toutefois, cette situation n'a pas eu d'impact significatif sur nos comptes et n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement N° 2018-07 du 10 décembre 2018
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

1.5 Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La production du film « *The French Dispatch* » s'est achevée au cours de l'exercice 2020.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	-	-	-	-
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agenctes et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	1 000	-	1 000	-
TOTAL IV		1 000	-	1 000	-
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		1 000	-	1 000	-

2.2 Actif circulant

2.2.1 Dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	-	180	-	180
Autres	-	-	-	-
TOTAL	-	180	-	180

2.3 Capitaux propres

2.3.1 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position en début de l'exercice	100	1 000,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Position en fin de l'exercice	100	1 000,00

2.3.2 Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	1 000	-	-	1 000
Réserves, primes et écarts	100	-	-	100
Report à nouveau	34 283	-	5 261	29 022
Résultat	-5 261	5 261	3 565	-3 566
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	30 122	5 261	8 826	26 556

2.4 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-	
	Prêts		-	-	-	
	Autres immobilisations financières		-	-	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		180	180	-	
	Autres créances clients		6 836 608	6 836 608	-	
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		2 135	2 135	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		-	-	-
		Divers		38 624	38 624	-
	Groupe et associés		-	-	-	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	
Charges constatées d'avance		-	-	-		
TOTAL		6 877 547	6 877 547	-		

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		7 647	7 647	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		4 080	4 080	-	-
Personnel et comptes rattachés		436	436	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		918	918	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	10 000	10 000	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	49 005	49 005	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 621	3 621	-	-
Groupe et associés		861 905	861 905	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		4 859 595	4 859 595	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		5 797 207	5 797 207	-	-

2.5 Produits à recevoir et charges à payer

2.5.1 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	6 829 113
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	38 624
Divers	256
TOTAL	6 867 993

2.5.2 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	4 080
RRR à accorder, avoirs à établir	4 859 595
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	4 863 675

2.6 Compte de résultat

2.6.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue :	-	-	-
— Biens	50 000	82 665	132 665
— Services			
Chiffre d'affaires net	50 000	82 665	132 665